

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor	2019-2020	
	<b>Code</b> S.ER.SO.3682.F.19	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
	<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
2	<b>Organisation</b> <b>Crédits ECTS *</b> 10 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français		
3	<b>Prérequis</b> <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autres			
	<b>Autres prérequis</b> Avoir validé le module travail de bachelor (projet).			
4	<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b> <b>Compétences visées</b> Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique. Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers. Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie			
	<b>Buts</b> Les étudiantes apprennent à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté. Gérer une collecte des informations selon un protocole construit. Analyser quantitativement ou qualitativement des informations obtenues à la lumière de la littérature. Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche. Elaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel. Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.			
5	<b>Contenu et formes d'enseignement *</b> <b>Unité 1. Séminaire analyse de données, 1 ECTS option</b> (M. Bertrand Leiser, N. Kühne) 8 périodes de séminaire optionnel et fabrique de la recherche. Analyse des données quantitatives et qualitatives. Le séminaire s'adresse aux étudiant-e-s qui ont des données à analyser, peu importe leur volée. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à fréquenter les séminaires de la "fabrique de recherche".			
	<b>Unité 2. La réalisation du travail de bachelor, 10 ECTS.</b> (M. Bertrand Leiser, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, S. Meyer, M. Monin, D. Pouliot Morneau, S. Ray-Kaesler, V. Simonet, V. Stucki, assistant-e-s HES, vacataires) Travail autonome des étudiant-e-s Tutorat par groupe d'étudiant-e-s par deux personnes dont l'une au moins est un-e enseignant-e de l'école. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école accessible sur le site <a href="http://www.eesp.ch">www.eesp.ch</a> .			
6	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b> <b>Buts de l'évaluation</b> Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant-e-s à la soutenance la satisfaction des règles minimales de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.			
	<b>Modalités d'évaluation</b> Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent-e et du ou de la directeur-riche, ou, du ou de la directeur-riche et du ou de la codirecteur-riche. Les séances sont organisées par les étudiant-e-s. Le travail est déposé en trois exemplaires, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école au secrétariat de la filière. La séance dure environ 1h30. Les étudiant-e-s présentent leur travail lors de la soutenance. Les étudiant-e-s répondent aux questions posées par les experts. Les critères d'évaluation figurent dans la réglementation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées. Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive. Le délai de la première session est s37 de la troisième année. Passé ce délai un travail non présenté est en remédiation.			
7	<b>Modalités de remédiation *</b>	7a	<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>	

**Domaine HES-SO Santé**  
**Filière Ergothérapie**

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible        | <input type="checkbox"/> remédiation possible                   |
| <input type="checkbox"/> pas de remédiation                     | <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation          |
| <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) |

**Autres modalités de remédiation**

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Le délai de la remédiation est s37 de l'année qui suit la fin officielle de la formation (semestre 8). Le travail est soutenu dans les mêmes conditions qu'en première session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. Un travail non présenté en s37 de la quatrième année est en répétition. Un travail non déposé en vue de la soutenance en s28 du 12ème semestre d'études est définitivement échoué et entraîne le refus du titre.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

Fortin, M-FH Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*. (3e éd.). Montréal: Chenelière éducation.  
Tétreault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation*. Bruxelles: De Boeck.

10 **Enseignants**

**Nom du responsable de module \***  
MEYER Sylvie

**Descriptif validé le \***  
04.05.2019

**Descriptif validé par \***  
BERTRAND LEISER Martine